

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-1430-02A

« Règlement 2024-1430-02A modifiant le règlement 2020-1430 du plan d'urbanisme de la ville de Chambly visant la concordance des règlements à la suite de la modification du schéma d'aménagement de la MRC (SAD) par son règlement 32-23-38 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 1^{er} octobre 2024 Par la MRC: 28 novembre 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-1431-32A

« Règlement 2024-1431-32A modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly visant à ajouter à la zone agricole A-005 correspondant au 3718, chemin de la Grande-Ligne, l'usage d'entreposage commercial et industriel ainsi que certains usages de commerces de faibles nuisances »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 1^{er} octobre 2024 Par la MRC: 28 novembre 2024

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : https://www.ville.chambly.qc.ca/.

DONNÉ à Chambly, Ce 9 décembre 2024

Me Nancy Poirier

Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlements 2024-1430-02A et 2024-1431-32A

Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 9 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 9^e jour du mois de décembre 2024.

Me Nancy Poirier

Greffière